

# Geopline

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL  
DE L'ENTITÉ



«Eglise de Lausprelle»

Bimestriel  
Février 2004

Numéro **180**



# Sommaire

## 3 AVIS

Vente publique à Gougnyes  
Vente de houpriers

## 3 DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Du 31 octobre  
Du 25 novembre  
Du 23 décembre

## 8 COMMUNIQUÉ DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Membres du Collège échevinal

## 9 SOCIAL

Permanence du Président  
du CPAS  
Faim et Froid  
Carnet rose

## 9 CULTURE

Bibliothèque communale  
Le Cercle l'Equipe  
Le Cercle Walon D'avant Tout  
Centre culturel

## 12 NATURE ET ENVIRONNEMENT

Collectes  
Le Magnolia  
Concours de façades  
Conférences  
Les Riboteurs

## 14 FESTIVITÉS

Grands Feux  
Concours de belote

## 14 SANTÉ

Collectes de sang

## AVIS

### Immeuble rue de Sart Eustache, 8 à Gougnyes

Suite à la délibération du Conseil Communal en date du 23 décembre 2003, il sera procédé prochainement à la vente publique de l'immeuble sis à Gougnyes, rue de Sart Eustache, 8

Pour tous renseignements: s'adresser à Mme DELRUE 071/50.90.04

### Vente de houpriers et de taillis

Le lundi 16 février 2004 à 19 heures, en la salle communale de Gerpennes-centre, il sera procédé à la vente publique de 12 lots de houpriers du bois communal de Gougnyes et de 4 portions de taillis du bois communal de Gerpennes, lieu-dit "Escul"

Visite guidée de la coupe: le samedi 14 février à 9 heures 30: rendez-vous: parking de l'hôtel de Ville

Pour tous renseignements: s'adresser à Monsieur André BAILY, Chef de Brigade Division Nature et Forêts (0477/78 14 64) ou à l'Administration communale: Mme DELRUE (071/50.90.04)

## DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

### CONSEIL COMMUNAL DU 31 OCTOBRE 2003

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2003.

Le Conseil communal, approuve l'ordre du jour de l'Intercommunale A.I.H.M. en liquidation et charge ses délégués de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal.

Le Conseil communal, ratifie la délibération du 17 septembre 2003 par laquelle le Collège échevinal décide une opération anticipée de révision de taux d'intérêt d'emprunts contractés par la commune.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2002 du CPAS aux montants suivants :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
Droits constatés	2.054.361,42	45.862,01
- Non-valeurs	0,00	0,00
= Droits constatés net	2.054.361,42	35.862,01
- Engagements	1.838.992,70	35.578,89
<b>= Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>215.368,72</b>	<b>10.283,12</b>
Droits constatés	2.054.361,42	45.862,01
- Non-valeurs	0,00	0,00
= Droits constatés net	2.054.361,42	45.862,01
- Imputations	1.803.887,59	26.692,71
<b>= Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>250.473,83</b>	<b>19.169,30</b>
Engagements	1.838.992,70	35.578,89
- Imputations	1.803.887,59	26.692,71
<b>= Engagements à reporter de l'exercice</b>	<b>35.105,11</b>	<b>8.886,18</b>

Le Conseil communal, à l'unanimité approuve la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2003 adoptée le 18 septembre 2003 par le Conseil de l'Aide Sociale avec les modifications suivantes :

En dépense, alimenter le Fonds de Réserve Ordinaire par le boni du compte 2002 (qui comprend celui de 2001 qui n'a pas été transféré) soit 250.473,83 €.

En recette, utiliser le Fonds de Réserve Ordinaire à concurrence du montant demandé en MBI.

Porter en recette ordinaire au 000/951/01 le boni ordinaire du compte soit 250.473,83 €.

Porter en recette extraordinaire au 000/952/51 le boni extraordinaire du compte soit 19.169,30 €.

A l'examen de la modification budgétaire proposée, le Conseil communal décide à l'unanimité de porter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour de la séance et ainsi, revu sa délibération du 23 septembre 2003 décidant de la passation d'un marché de matériel informatique à savoir table à numériser et plotter avec mémoire au prix estimé de 7.200 € hors TVA.

REPORT Ce bulletin est réalisé  
par la s.c.r.l. INROMA  
Rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous au

**071.71.32.91 ou faxez au 071.71.15.76**

E-mail : inroma@skynet.be

Votre délégué commercial M. Dequenne  
se fera un plaisir de vous rencontrer  
GSM 0478.42.61.81

Le point complémentaire étant réglé, le Conseil communal approuve par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention la modification budgétaire 1/2003 aux montants suivants :

Service ordinaire

		Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	=	10.717.560,56	10.118.899,80	598.660,76
Augmentation	=	900.289,24	869.732,25	30.556,99
Diminution	=	120.933,71	139.587,90	18.654,19
Résultat	=	11.496.916,09	10.849.044,15	647.871,94

Service extraordinaire

		Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	=	4.838.847,39	2.532.851,56	2.305.995,83
Augmentation	=	829.561,47	808.284,41	21.277,06
Diminution	=	162.945,00	128.739,00	34.206,00
Résultat	=	5.505.463,86	3.212.396,97	2.293.066,89

Le Conseil communal, décide d'accorder au Collège Saint Augustin une participation financière dans l'accueil des élèves d'un montant de 4.131,55 €, pour l'année scolaire du 1er septembre 2002 au 30 juin 2003 et d'accorder à l'Ecole libre d'Acoz une participation de 1.365 € pour la même période.

Le Conseil communal, approuve le plan général d'implantation de construction de logements sociaux, rue Paganetti, section A, n°s 211d, 215c et 216l et décide d'attribuer les logements via le Comité d'attribution de la manière suivante :

- les logements en rez sont réservés, en priorité, aux ménages de vieux conjoints (la notion " vieux conjoints " prend en considération l'âge de la retraite).

- les logements en étage seront attribués à toutes personnes en quête d'un logement décent dans un souci d'harmonisation entre habités.

Le Conseil communal, décide d'octroyer une allocation de fin d'année pour l'année 2003 aux membres du personnel communal.

Le Conseil communal, décide d'agréer la décision du 01/10/2003 par laquelle l'Inspecteur diocésain désigne Madame LEPRINCE Magali, en qualité de maîtresse de religion catholique à titre définitif à partir du 01/10/2003 à raison de 16 périodes/semaine et à titre temporaire du 01/10/2003 au 30/06/2004 à raison de 2 périodes/semaine dans l'enseignement communal.

Le Conseil communal, décide d'agréer la décision par laquelle la Présidente de la Commission régionale de réaffectation et le Ministre du culte de l'entité communale désignent Madame PIERARD Catherine, en qualité de régente en Sciences-Géographie option religion catholique dans l'enseignement communal à raison de 2 périodes du 01/10/2003 au 30/06/2004 et 4 périodes du 01/09/2003 au 30/09/2003.

Le Conseil communal désigne:

- Madame SAINTES Jocelyne, en qualité de AESI Education Physique à raison de 16 périodes/semaine du 01/10/2003 au 30/06/2004.
- Monsieur FROCHEUR Stéphane, en qualité de Maître d'adaptation, à raison de 19 périodes du 01/10/2003 au 30/06/2004 et à raison de 2 périodes du 01/10/2003 au 30/06/2004.
- Mademoiselle POISMAN Ingrid, en qualité d'institutrice maternelle à raison de 26 périodes/semaine du 01/10/2003 au 31/12/2003.
- Mademoiselle BOUVY Sarah, en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire à partir du 16/10/2003 au 05/11/2003 à raison de 26 périodes.

Le Conseil communal décide:

- Madame JACQUET Myriam, se trouve de plein droit en disponibilité, pour cause de maladie, à partir du 22/09/2003.
- d'accorder à Madame MALAISE Catherine, un congé suivant l'application de l'article 3 du décret du 12 juillet 1990 du 01/09/2003 au 30/06/2004.
- D'accorder une interruption de carrière du 01/09/2003 au 30/09/2003 et du 01/10/2003 au 30/06/2004 à Madame PIERARD Catherine.

**CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2003**

Le Conseil décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour l'assemblée générale de l'Intercommunale IGRETEC et la motion proposée par le groupe CDH.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil l'approuve par 20 voix et 1 abstention.

Fabrique d'Eglise, le Conseil communal émet un avis unanime d'approbation sur les modifications budgétaires suivantes:

<b>Saint Martin de Acoz</b>	Majorations et diminutions des dépenses : 451,00 €	L'intervention communale n'est pas modifiée.
<b>Saint Michel de Gerpinnes</b>	Majorations des recettes et dépenses : 75 € Recettes et dépenses générales : 58.607,42 €	L'intervention communale n'est pas modifiée.
<b>Saint Remi de Gougnyes</b>	Majorations et diminutions des dépenses : 38,10 €	L'intervention communale n'est pas modifiée.
<b>Saint Hubert de Loverval</b>	Majorations des recettes et dépenses : 880,52 € Recettes et dépenses générales : 25.911,52 €	L'intervention communale n'est pas modifiée.

Après présentation par le Président et les raisons du maintien d'une demande de subvention extraordinaire à la commune demande est faite pour le report de l'examen de ce point à la prochaine séance avec suppression de cette subvention.

Une suspension de séance est prononcée.

A la reprise, certains déclarent que ce point est inscrit à l'ordre du jour et qu'il doit être maintenu.

Le Conseil communal, estimant que les dépenses d'entretien extraordinaire des bâtiments doivent être financées par un emploi des capitaux disponibles, émet les avis suivants par 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

AVIS D'APPROBATION à l'exception des articles 25 (RE) et 63a (DE).

AVIS DEFAVORABLE sur les articles

25 des recettes extraordinaires (2.409,96 EUR)

et 63a des dépenses extraordinaires (2.409,96 EUR).

(suite en page 6)

Le budget 2004 de la Fabrique d'Eglise Saint Hubert de Loverval est dès lors amendé comme suit :

- Art. 25 R.E. : 2.409,96 EUR – 2.409,96 EUR = 0
- Art. 63a D.E. : 2.409,96 EUR – 2.409,96 EUR = 0

Le résultat s'établit à

- Recettes générales = 26.832,56 EUR
- Dépenses générales = 26.832,56 EUR
- Excédent = 0.

L'intervention communale s'élève à 12.319,68 EUR (Art.17 – R.O.).

Le Conseil communal, décide de souscrire 359 parts sociales de 25 € dans le capital du Service Distributeur de la DR de Charleroi en vue de financer les travaux d'extension rue de l'Astia pour l'alimentation en eau du lotissement Pector.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le contenu des points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Intercommunales suivantes :

- du 15 décembre 2003 ISPPC
- du 16 décembre 2003 IHG
- du 17 décembre 2003 IDEG – INATEL - IDEFIN - IGH
- du 19 décembre 2003 ICDI

Le Conseil examine le projet de convention à conclure avec la société " ASTRID " pour l'implantation d'un pylône de télécommunication regroupant les divers opérateurs GSM sur une parcelle communale située chemin Trieu Marie Lineau et décide à l'unanimité le retrait de ce point en vue du toilettage du texte et précision sur l'implantation de la parcelle donnée en location.

Budget 2003 – Modification budgétaire n° 2

L'erreur matérielle figurant dans la modification budgétaire n° 1/2003 votée le 25 octobre 2003 est intégrée dans la modification budgétaire n° 2/2003, à savoir :

- Service ordinaire – Dépenses – Prélèvements :  
Art.060/955/01 = 135.624,82 - 3.800 = 131.824,82.
- Service extraordinaire – Recettes – Prélèvements :  
Art.060/995/51 = 135.624,82 – 3.800 = 131.824,82.

Par 11 voix pour et 7 voix contre, le Conseil communal approuve la modification budgétaire n° 2/2003 aux montants suivants :

	Service ordinaire			Service extraordinaire		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
Budget Initial	11.496.916,09	10.852.844,15	644.071,94	5.509.263,86	3.212.396,97	2.296.866,89
Augmentation	136.849,00	92.113,71	44.735,29	19.000,00	19.000,00	
Diminution		29.500,00	29.500,00	3.800,00		- 3.800,00
Résultat	11.633.765,09	10.915.457,86	718.307,23	5.524.463,86	3.231.396,97	2.293.066,89

Le Conseil communal à l'unanimité demande au **GOUVERNEMENT** :

- De prévoir au budget 2004 les moyens nécessaires à la mise en place de ce service,
- De ne pas faire porter plus encore par les CPAS les décisions qu'il a prises pour lui,
- De dégager très rapidement les moyens humains et administratifs pour que ce service (créances alimentaires au sein du SPF Finances) puisse assumer les fonctions qui lui ont été confiées sans plus tergiverser.

La présente motion sera adressée à

- Monsieur Didier REYNDERS, Ministre des Finances.
- Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Le Conseil communal désigne:

- Monsieur MAITRE Pierre, en qualité d'AESI en Education physique à titre temporaire à partir du 12/11/2003 à raison de 16 périodes.
- Madame DEPREZ Daphné, en qualité d'agent PTP (Programme de Transition Professionnelle) à raison de 4/5ème temps du 26 novembre 2003 au 30 juin 2004.

CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2003

Après lecture du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2003, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Circulation routière – Règlement complémentaire

Le Conseil communal, arrête :

**Aux abords du rond-point du Chêniat**, les mesures antérieures sont abrogées et la circulation est organisée conformément au nouveau croquis. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux C3 avec panneau additionnel reprenant la mention " SAUF DESSERTE LOCALE " et les marques au sol appropriées.

**Dans la rue des Sarts**, la circulation est canalisée par un flot central et une division axiale, conformément au croquis ci-joint. Ces mesures seront matérialisées par les marques au sol appropriées.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide le principe d'adhésion de notre commune au programme de " Plans de Proximité et de Prévention " proposé par la Région Wallonne pour la période 2004-2007 et charge l'Echevinat des Affaires sociales d'élaborer un programme d'actions pour l'année 2004 conformément aux directives qui seront communiquées par le Département subsidiant.

Le Conseil communal, décide qu'il sera conclu un marché ayant pour objet le remplacement de la machine à affranchir le courrier en vue d'utiliser le système de chargement à distance. Le prix estimé du marché est fixé à 1.715,78 EUR, TVA comprise.

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la convention à conclure avec la S.A. " ASTRID " pour l'implantation d'un pylône de télécommunication regroupant les divers opérateurs GSM sur une parcelle communale située chemin Trieu Marie Lineau.

Le Conseil communal, décide, par 13 voix pour et 8 abstentions de procéder à la mise en vente publique de l'habitation sise 8. rue de Sart Eustache à Gougnyes et cadastrée section B, n° 216/2 pour une contenance de 7a 75ca.

Le Conseil communal, approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 2/2003 du CPAS arrêtée par le Conseil de l'Aide Social en séance du 20 novembre 2003, aux montants suivants :

SERVICE ORDINAIRE	RECETTES	DEPENSES
Budget initial	2.449.226,16	2.449.226,16
Augmentation des crédits	135.811,60	135.955,76
Diminution des crédits		144,16
Nouveau résultat	2.585.037,76	2.585.037,76

L'intervention communale n'est pas modifiée.

Le Conseil communal, approuve la délibération du 20 novembre 2003 par laquelle le Conseil de l'Aide sociale décide de créer une Initiative Locale d'Accueil (I.L.A.) et de l'installer dans l'immeuble à acquérir 34, chaussée de Philippeville à Loverval.

Le Conseil communal, approuve le programme communal 2004-2006 d'actions en matière de logement 2ème phase remanié le 22 décembre 2003.

Par 19 voix pour et une abstention, le Conseil décide l'inscription de ce point en urgence à l'ordre du jour.

Le Conseil communal, ratifie par 17 voix pour et 3 abstentions la délibération du 22 décembre 2003 par laquelle celui-ci décide de fonder un service communal de logement en collaboration et coordination avec le département communal de l'urbanisme.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide de recourir pour l'exercice 2004 à des crédits provisoires correspondant à deux douzièmes des allocations portées sur le budget ordinaire de l'exercice 2003.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide de l'obligation d'utiliser le sac payant de l'Intercommunale ICDI pour l'enlèvement des ordures ménagères présentées à la collecte des immondices est prorogée jusqu'au 31 décembre 2004.

Le Conseil communal, à l'unanimité décide de reconduire le Plan communal pour l'emploi pour une durée de un an du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Le Conseil communal, approuve par 16 voix pour et 3 abstentions l'avenant n°3 ayant pour objet de prolonger la durée de la convention entre l'I.C.D.I. et la commune de GERPINNES relative à l'octroi de subventions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil communal désigne:

- Monsieur David LUCCA en qualité d'agent contractuel au grade d'employé d'administration, à temps plein, au service de l'urbanisme, à partir du 1er février 2004, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Bruno ADAM en qualité d'agent contractuel au grade de manoeuvre pour travaux lourds, à temps plein, au service des travaux, à partir du 1er janvier 2004, pour une durée indéterminée.
- Monsieur Alain JORIS en qualité d'agent contractuel au grade de manoeuvre pour travaux lourds, à temps plein, au service des travaux, à partir du 1er janvier 2004, pour une durée indéterminée.
- Madame MINON Kathleen en qualité d'institutrice maternelle à titre temporaire à partir du 25/11/2003 au 04/12/2003 à raison de 26 périodes.
- Mademoiselle CATINUS Nathalie en qualité d'institutrice primaire à titre temporaire du 01/12/2003 au 05/01/2004 à raison de 24 périodes.

## COMMUNIQUES DU COLLEGE ECHEVINAL

### LES MEMBRES DU COLLEGE ECHEVINAL

Mr Roland MARCHAL , Bourgmestre 3, rue du Moulin – 071/50.30.91 – [rmarchal@gerpinnes.be](mailto:rmarchal@gerpinnes.be)

Police et Sécurité, cimetières, environnement, finances, gestion ressources humaines, fabrique d'église et laïcité, folklore.

Permanence : le samedi de 10h à 12h à la maison communale. Sur rendez-vous en téléphonant après 18h au 071/50.30.91.

Mme Anne-Marie MOREAUX – BERNARD , 1ère Echevine 13, allée N-D de Grâce – 071/43.59.59 – [amoreaux@gerpinnes.be](mailto:amoreaux@gerpinnes.be)

Affaires sociales, santé, personnes à mobilité réduite, tourisme, culture, fêtes et cérémonies, seniors, protocole.

Permanence : le vendredi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Serge QUINTART , 2ème Echevin 34a, rue de la Raguette – 071/50.26.92 – [squintart@gerpinnes.be](mailto:squintart@gerpinnes.be)

Travaux, cellule égouttage, sécurité routière et mobilité, gestion du patrimoine.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

Mr Eric BEAUCLAIRE, 3ème Echevin 2a, rue d'Hanzinne – 0476/26.11.90 – [ebeauclaire@gerpinnes.be](mailto:ebeauclaire@gerpinnes.be)

Agriculture, urbanisme et aménagement du territoire, relations publiques, relations comités de quartier, informatique, affaires européennes, état civil.

Permanence : sur rendez-vous, le samedi de 10h à 12h à la maison communale.

Mme Béatrice TOUSSAINT – VERDIN , 4ème Echevine 20, allée N-D de Grâce – 0476/69.08.45 – [btoussaint@gerpinnes.be](mailto:btoussaint@gerpinnes.be)

Enseignement et éducation civique, petite enfance, jeunesse.

Permanence : le samedi de 10h à 12h, à la maison communale.

Mr Joseph MARCHETTI , 5ème Echevin 1, rue du Bonbié – 071/50.38.80 – [jmarchetti@gerpinnes.be](mailto:jmarchetti@gerpinnes.be)

Sport, développement rural, gestion des salles communales et maisons de village, commerce, emploi.

Permanence : le mardi de 16h30 à 17h30, à la maison communale.

## SOCIAL

Mr Alain STRUELENS, Président du CPAS

Permanence : tous les mercredis de 15 à 17 heures au CPAS, ou à l'Hôtel de Ville les deuxièmes et quatrièmes samedis de 10 à 12 heures.

L'Association Faim et Froid Gerpennes effectuera sa seconde collecte hivernale les 13, 14 et 15 février.

Au nom des plus démunis, nous remercions tous ceux qui ont participé ou contribué à la collecte de fin novembre. Les résultats sont légèrement meilleurs que ceux de la collecte précédente, malgré la présence d'une autre opération au cours du même week-end. Les besoins ne font malheureusement que croître. Il est prématuré de faire le bilan des dons, qui arrivent encore sur le compte **630-0118000-10 d'Arc-en-Ciel à 1170 Bruxelles** avec la mention " **Projet 7** ".

A ce sujet, nous rappelons que l'attestation pour l'exonération fiscale n'est obtenue **qu'à partir de 30 euros**.

Nous espérons pouvoir encore compter sur l'aide de tous, lors de la prochaine collecte fixée aux 13, 14 et 15 février, avant les vacances de carnaval

## Carnet rose

LEFEBVRE Mathys	Né le 25.10.03	De Gerpennes
MARLOT Tom	Né le 29.10.03	De Gerpennes
DRUART Maxence	Né le 30.10.03	De Gerpennes
DEBOURCES Nathan	Né le 31.10.03	De Gerpennes
SZELAGOWSKI Nathan	Né le 05.11.03	De Joncret
BASTIN Manon	Née le 07.11.03	D'Acoz
SOUMILLON Mathieu	Né le 10.11.03	De Gerpennes
DESTATTE Danaë	Née le 10.11.03	De Gerpennes
SEGHERS Lucas	Né le 15.11.03	De Gerpennes
JACQUES Etan	Né le 17.11.03	De Gerpennes
GEENS Emilie	Née le 17.11.03	De Villers-Poterie
BOUCHERON Estelle	Née le 20.11.03	De Joncret
DEGEYE Louka	Né le 23.11.03	De Loverval
DE MAESENEIRE Basile	Né le 24.11.03	De Gerpennes
HERREWYN Haron	Né le 08.12.03	De Gerpennes
LANGLET Malou	Née le 12.12.03	De Gerpennes
LAMY Juliette	Née le 15.12.03	De Villers-Poterie
TON THAT Phuong-Nghi	Née le 15.12.03	De Gerpennes
GRIMALDI Cécilia	Née le 20.12.03	De Gerpennes
DELATTE Luca	Né le 20.12.03	De Villers-Poterie
DRUART Elise	Née le 27.12.03	D'Acoz
DESPLAT Clarys	Née le 02.01.04	De Gerpennes

## CULTURE

• depuis 1970

### BIBLIOTHEQUE COMMUNALE DE GERPINNES-ENTITE

76, route de Philippeville, Loverval Try d'Haies. Bus E, 10 et 451. Stationnement aisé dans la cour de l'ancienne école

**Attention ! à partir de 2004 la bibliothèque ouvrira sa porte tous les mercredis de 15 à 17 heures**

La séance du vendredi est supprimée mais le « café littéraire » est maintenu le troisième vendredi de chaque mois à 14 h 30

20 février

« Quatuor » de Vihram Seth

Arlette Mathissen

Debat autour d'un livre. Invitation à tous. Musée des Sarrazins dans les caves de l'ancienne école.

Infos : Jeanine Gliszczynski 071.362477

• depuis 1970



L'Equipe

### CERCLE DRAMATIQUE – GERPINNES

Secrétaire : L. BROUSMICHE  
rue des Trieux, 1  
6280 GERPINNES  
Tél. (071) 50.23.71

Trésorier : J. JACQUES  
rue Bodson, 40  
6280 GERPINNES  
Tél. (071) 50.14.55  
BBL 360-0302686-52

### GERPINNES

Salle Communale  
Place des Combattants  
Le Cercle "L'Equipe" présente

### "ENN' T'ENERF NE C'EST-IN TANGO"

Vaudeville en 3 actes de Marius STAQUET  
Adaptation carolorégienne de Emile LEMPEREUR

Vendredi 19, samedi 20, dimanche 21, samedi 27  
et dimanche 28 mars 2004  
En semaine à 19h30, les dimanches à 16h30

Réservations au 071/53.35.50 ou au Café de l'Hôtel de Ville,  
Place des Combattants à Gerpennes, à partir du 19/02

## Le cercle théâtral « Walon D'avant Tout »

Interprétera pour votre plus grand plaisir à la Salle Aimé André, rue de l'Escucheau à Gougnies : Les Victimes du divorce.  
Comédie gaie en trois actes de Marcel Gomy. Mise en scène de Robert André

**Samedi 27 mars 2004 à 19h30**

**Dimanche 28 mars 2004 à 16h00**

PAF : 5,00 €

Prévente : 4,00 €

Renseignements et réservations : 0475/354482

## Centre culturel de Gerpinnes Rue de Villers, 61- 63 à Gerpinnes

Tél. 071.50.11.64 ou 0475.48.61.26 – Fax 071.50.13.83

Adresse électronique [gerpinnesculture@swing.be](mailto:gerpinnesculture@swing.be)

### *Cours de dessin et aquarelle*

Chaque mercredi, de 17 à 20 heures (sauf pendant les vacances scolaires), le Centre culturel propose dans ses locaux, un cours de dessin et aquarelle donné par l'aquarelliste gerpinnois Roger Lorant. Ce cours fonctionne depuis le début de l'année scolaire mais reste accessible à tout moment.

### *Ateliers créatifs pour enfants de 4 à 10 ans*

#### *Carnaval du lundi 23 au vendredi 27 février*

« Dans ma malle, il y a ... »

Des chapeaux feutres, à plumes, pointus, borsalino, à tête de chat ou de hibou !

Sers-toi de ton doigté et de ton imagination pour confectionner ton propre chapeau.

Et, animation sportive, conte, atelier gourmandises, grimage, défilé dans les rues du village...

Pâques du lundi 05 au vendredi 09 avril

« Mosaïque »

Avec des petits bouts de rien du tout, on peut créer de merveilleuses choses, tasses, assiettes, carrelages, on mélange le tout et le tour est joué !

Et, animation découverte nature, animation sportive, atelier gourmandises, jeux...

Ces ateliers créatifs se déroulent au Centre culturel de 9 à 15 heures 30.

Les frais d'inscription s'élèvent à 48 euros pour le premier enfant et 39 euros pour le frère ou la sœur. Le paiement confirme l'inscription. Il importe de réserver par téléphone avant tout paiement.

Avec la collaboration du service provincial de la jeunesse et du service des animation de la province du Hainaut.

### *Stages "jeunes reporters".*

Proposés à des adolescents de 11 à 13 ans, aux mêmes dates que les ateliers créatifs pour les 4-10 ans, ces stages ont pour objectif d'initier les jeunes à la pratique du reportage télévisé: prise de vues, prise de sons, interviews, montage sur ordinateur et réalisation d'un petit film présenté aux parents en fin de semaine.

Le stage est organisé à la seule condition de réunir six inscrits.

Frais d'inscription : Voir Ateliers créatifs pour 4-10 ans (la réduction familiale s'applique pour frères et/ou sœurs inscrits dans l'un et l'autre stage).

### *Le nouveau calendrier du Centre !*

Si vous n'avez pas reçu la huitième édition de notre calendrier offert par le centre, n'hésitez pas à le réclamer au Centre culturel.

### *Le Centre culturel à 30 ans !*

30 ans de projets, d'activités diversifiées, 30 ans d'espoir, 30 ans de réussite... 30 ans d'avenir !

Le 18 avril 1974 sont publiés aux annexes du Moniteur belge les statuts de la nouvelle association sans but lucratif « Foyer culturel de Gerpinnes » par quelques bénévoles soucieux de doter leur commune, l'ancienne commune de Gerpinnes, d'une institution reconnue par le Ministère de la Culture (à l'époque).

L'objectif prioritaire était alors, grâce à la présence dans la localité de cette institution reconnue, d'obtenir les subventions nécessaires à la construction d'un complexe culturel – bureaux, salle de spectacle, salle de réunion – au centre de Gerpinnes.

30 ans plus tard, l'association est toujours bien vivante et l'objectif immobilier reste un espoir à concrétiser. De nouvelles pistes sont étudiées actuellement afin de doter le Centre culturel d'un outil immobilier indispensable à son développement !

Le Foyer culturel ne cessera dès lors de se développer, avec des hauts et des bas, mais toujours avec la volonté de proposer des projets novateurs et dynamiques.

Les moyens évolueront aussi : mise à disposition de personnel supplémentaire financé par le Ministère de l'emploi de la région wallonne à partir de 1981, mise à disposition par la commune de bâtiments préfabriqués de bureaux à partir de 1985 et d'une maison à partir de 2000 (les bâtiments préfabriqués étant toujours utilisés aujourd'hui... en attendant mieux !)

Les activités régulièrement couronnées de succès, sont variées : exposition des artistes, services aux groupements locaux, animations et exposition itinérantes, stages pour enfants et adultes, centre de documentation, cours internet, ateliers pour adultes, et bien d'autres... 30 ans de réussite... !

Avec toujours la même volonté de développer dans notre commune des activités culturelles et de loisirs gratifiantes, les responsables du « Foyer » culturel devenu « Centre » culturel en 1996 par le fait d'un nouveau décret, affirment, à l'occasion de cet anniversaire, leur volonté de maintenir vivante et active cette association trentenaire.



**CONCOURS DE FAÇADES****Section de Acoz-Joncret**

1. PREUMONT Odette, 2. RIDELLE Nicole, 3. DELISEE Michel, 4. BINATO Lorian, 5. HARDT Remy, 6. CHERMANNE Daniel, 7. VOLLEN André, 8. LAFFINEUR Huguette.

**Section de Gerpennes**

H.C. VANDENBOSCH Jean-Claude, 1. GERARDS Auguste, 2. AUGURELLE Robert, 3. LEFEBVRE Anne-Marie, 4. GERMEAU Christine, 5. NAGLY Yvette, 6. GASPARD André, 7. RIMBAUT Nelly, 8. MAHY Jean, 9. GENARD Georges, 10. MENGEOT Fernande, 11. MARCHAL Marcellin, 12. BERNY François.

**Section de Loverval**

1. LAMBRECHTS José, 2. GEONET Ernest, 3. BAUCY André, 4. WILMOTTE Jacques, 5. BROGNEAUX Jacqueline, 6. BRASSEUR Maurice, 7. BARBIER Roger, 8. ARPIGNY Marie-Ange, 9. VANDERHEYDE Marie-Paule, 10. FICHEROULLE Fernand et AUBRY Marcel.

**Section de Villers-Poterie et Gougnies**

1. PHILIPPART Jacques, 2. ANDRE Claire et ANDRE François, 3. GILLE Franz, 4. UVIER Jean, 5. BAUDRY Muriel, 6. MORIAME Bernadette, 7. MATAGNE Joseph et HARBONNIER Jean, 8. BAUMAL Jacques et BRUYLANDT Jeanne, 9. UVIER Alain, 10. COLLYNS Achille.

**CONCOURS DE POTAGERS****Section de Acoz-Joncret**

1. LAMBERT Alcide, 2. HARDY Remy

**Section de Gerpennes**

1. VANDENBOSCH Jean-Claude, 2. DELBART Joseph, 3. GASPARD André, 4. GERMEAU Christine, 5. MAHY Jean

**Section de Loverval**

1. LAMBRECHTS José, 2. FICHEROULLE Fernand et BARBIER Roger, 3. WILMOTTE Jacques, 4. BAUCY André, 5. GEONET Ernest,

**Section de Villers-Poterie et Gougnies**

1. GREGOIRE Alain, 2. GILLE Franz et BAUDRY Muriel, 3. HARBONNIER Jean, 4. MATAGNE Joseph, 5. PHILIPPART Jacques, 6. UVIER Jean, 7. COLLYNS Achille.



# le magnolia



AFFILIE A L'A.S.B.L. Fédération Horticole et de Petit Elevage de l'Entre Sambre et Meuse.

La saison se poursuit pour les cercles horticoles, c'est la période au cours de laquelle la végétation se réveille et qui est choisie par les amateurs pour débiter les travaux au jardin et suivre les conseils de nos conférenciers.

Profitez donc des conférences organisées par le Cercle horticole Régional " LE MAGNOLIA "

Avec le soutien de la Direction Générale des Affaires Culturelles de la province du Hainaut

Tous nos conférenciers sont agréés par le Ministère de l'Agriculture

**Entrée gratuite** - Invitation cordiale à tous.

Les conférences débutent à l'heure précise.

A chaque conférence une tombola gratuite pour les membres du cercle

Section de Gerpennes : à 19h30 – Maison de Village de Gerpennes -Flaches , rue Paganetti

Le 13/02/2004 – M. COPPEE – Les canards et pintades

Le 12/03/2004 – M. JOURDAIN – Les différents substrats

Section de Loverval : à 19h30 - salle paroissiale - Place Brasseur.

Le 16/02/2004 – M. COPPEE – Les canards et pintades

Le 15/03/2004 – M. JOURDAIN – Les différents substrats

Section de Villers-Poterie : à 19h30 - salle des fêtes - Rue des Presles 61.

Le 18/02/2004 – M. GODEAU – Un jardin fruitier familial.

Le 17/03/2004 – M. AUGUSTINUS – Les légumes nouveaux à découvrir.

Section de Acoz-Joncret : à 19h30 - salle "Marcel Mélot" - Rue J.J.Piret.

Le 23/02/2004 – M. COPPEE – Les canards et pintades

Le 22/03/2004 – M. JOURDAIN – Les différents substrats

Si vous souhaitez vous affilier au Cercle Horticole « Le Magnolia » et profiter de tous les avantages, il suffit de verser la cotisation annuelle de 4 Euros au compte 260-0606915-55 en indiquant la section à laquelle vous souhaitez appartenir.

Nous vous rappelons que pour tout problème que vous pouvez rencontrer dans vos plantations nous pouvons répondre à vos questions, soit lors des conférences, soit en téléphonant au secrétaire Régional : Guy DUPONT, tél. 071/50.22.28.

## LES RIBOTEURS



depuis 1991

**Invitations à tous :** familles, passionnés, pensionnés ... **Troisième samedi** du mois. Forêts, villes, par monts et par vaux, sur le réseau des sentiers de Grande Randonnée (GR) et grâce aux transports en commun (SNCB, TEC). Bien équipés, par tous les temps, ... Culture et convivialité. Sans désespérer, depuis 1991... Entre 10 et 15 km. **Infos** et suggestions : Jeanine, 071.362477 / 0497.343328 ou p.eloy@tiscali.be Prévenir svp ( un petit sms suffit). Avec : Raymonde et Gilbert – Rose-Marie – Monique – Claude – Josiane – Solange – Charly – Thérèse – Lucienne ...

Samedi 17 janvier 2004	Tour du massif forestier via le bois de Joncret, les Flaches et le Bultia (ribote), retour par le GR 129
21 février	Bus 451 de 08 h 49, Fraire, GR 125, Walcourt, retour par la ligne 132, train à 15 h 47 (17 h 47)
20 mars	Choi-Sud 09 h 29 ligne 118, Carnières, GR 12, Mariemont (ribote), Morlanwelz train 16 h 11, Choi-Sud
17 avril	Choi-Sud 09 h 27 – Holleken – GR 12 – Forêt de Soignes – Hermann-Debroux – Métro – ligne 124
15 mai	Choi-Sud 09 h 46 – Jamioux – GR 12 – Berzée 15 h 52
17 juin	Bus 451 de 08 h 49 - Saint-Lambert – GR 12 – Hemptinne – Philippeville (ribote) – Jamagne – bus 16 h 40

Départ : Try d'Haies, rendez-vous 6, rue du Village, 08 heures 15

Retour : entre 16 et 18 heures

## FESTIVITÉS

### GRAND FEU DE GOUGNIES

#### Vendredi 5 mars

19h00 souper choucroute (salle des Fêtes)  
renseignement et réservations obligatoires avant le 29 février 2004. (0478/60.19.63)

#### Samedi 6 mars

9h00 perception de la dîme en compagnie du pendu.  
10h30 grimage des enfants à la salle des Fêtes.  
14h30 cortège carnavalesque avec char à confettis départ du quartier de l'Europe, avec la participation de la fanfare)  
Vin chaud – saucisses grillées – friandises.  
18h00 remise des prix aux enfants ainsi que distribution de pralines (salle des Fêtes avec la sono WATT SOUND).  
19h30 rondeau du Pendu et escorte de flambeaux (à l'Hermitage)  
20h00 grand feu (à la rue Sainte Rolende).  
21h00 bal masqué et travesti (salle des Fêtes avec la sono WATT SOUND).  
23h00 remise des prix aux adultes: 500 € de prix.

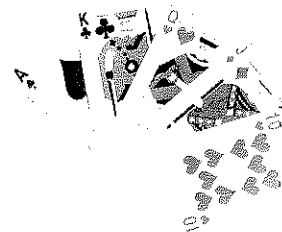
### GRAND FEU DE FROMIEE

#### Samedi 20 mars

16h30 Rassemblement des masqués à la maison de village et défilé au son de la fanfare  
20h00 Allumage du bûcher et distribution gratuite de vin chaud  
21h00 Grand bal masqué  
23h00 Remise des prix pour tous les masqués.

Le Comité des Fêtes des Flaches organise son traditionnel concours de belote le samedi 21 février 2004 à partir de 19h30 en la Maison de Village des Flaches, rue Paganetti, 6280 Gerpinnes.

Par équipes formées  
Prix en espèces  
Inscription 8 Euros  
Venez nombreux. Merci.



### GRAND FEU DES FLACHES

#### Samedi 13 mars

15h30 Rassemblement des masqués au Club House, rue Paganetti  
16h00 Départ du Cortège dans les rues du village  
19h30 Rondeau final (près de l'église des Flaches)  
20h00 Allumage du bûcher  
21h00 Soirée dansante animée par Manu  
23h00 Remise des prix aux masqués ayant effectué le tour du village.

## SANTÉ

Dates des collectes de sang pour les donateurs de l'Entité de Gerpinnes.

Les lundis 19 avril 2004 de 14 heures à 19 heures  
12 juillet 2004 de 14 heures à 19 heures  
11 octobre 2004 de 14 heures à 19 heures

Ces collectes auront lieu à la salle du Cercle Saint-Michel – Place des Combattants à Gerpinnes.